

La lettre de

Jean-Pierre SUEUR

votre député



**NUMÉRO
SPÉCIAL**

BILAN :

**SEPT ANS
À VOTRE
SERVICE**

UN MANDAT EN QUELQUES CHIFFRES

- Depuis sept ans, Jean-Pierre SUEUR tient, chaque mois quinze permanences.
- Depuis sept ans, il tient une permanence, douze mois sur douze, dans les chefs-lieux de cantons suivants : OLIVET, SAINT-JEAN-LE-BLANC, LA FERTÉ-SAINT-AUBIN, ORLÉANS-SAINT-MARCEAU, ORLÉANS-LA SOURCE, et depuis deux ans (date du nouveau découpage électoral) à BEAUGENCY et CLÉRY-SAINT-ANDRÉ.
- En sept ans, Jean-Pierre SUEUR a reçu 20 000 personnes environ et envoyé 75 000 lettres.
- Il est intervenu plusieurs centaines de fois dans l'hémicycle de l'Assemblée Nationale, où il a présenté cinq rapports budgétaires et sept rapports législatifs auxquels s'ajoute un rapport sur la retraite, remis au Premier ministre.
- Il a posé 400 questions écrites et saisi le médiateur à 300 reprises.
- Il a publié 9 numéros de sa lettre d'information envoyée régulièrement aux élus, aux responsables d'association et à tous ceux qui en font la demande. Ce numéro est le dixième.

Vous pouvez obtenir les numéros précédents ainsi que toute information complémentaire pour l'activité de Jean-Pierre SUEUR en vous adressant à son secrétariat :

**48, bd Alexandre-Martin, 45000 ORLÉANS
Tél. : 38.53.25.40**



(Photo Assemblée nationale)

À VOUS DE JUGER

Élu député du Loiret en 1981, réélu en 1986, je travaille depuis sept ans pour assumer la responsabilité que vous m'avez fait l'honneur de me confier.

Ce journal est l'occasion de vous présenter le bilan de mon action, tout spécialement durant les deux années qui nous séparent des précédentes élections législatives.

Je me suis efforcé de répartir équitablement mon temps entre l'Assemblée Nationale et le Loiret.

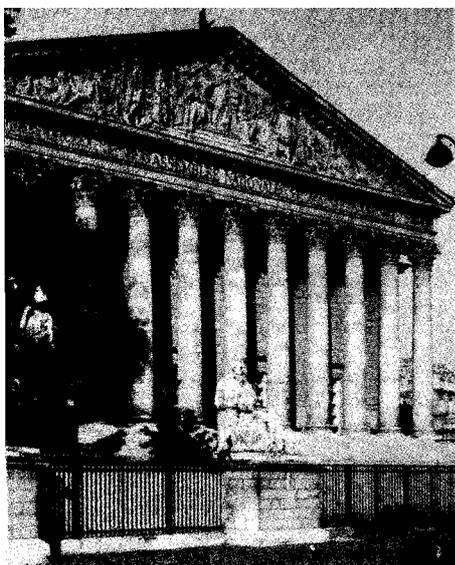
L'Assemblée Nationale, parce que le rôle principal d'un député est de s'y exprimer. Je n'ai jamais été un adepte de l'absentéisme parlementaire.

Le Loiret, parce qu'un député se doit d'être présent dans son département d'élection, à la disposition de tous.

Ce que j'ai fait, je l'ai fait avec vous tous : élus, responsables d'associations, de syndicats, d'organismes professionnels – avec vous tous, habitants du Loiret, que j'ai eu la chance de rencontrer en de multiples circonstances. Je ne pense pas qu'on puisse agir efficacement dans la solitude ou l'isolement.

Il ne m'appartient pas d'en dire, ici, davantage. C'est à vous qu'il revient de juger mon action.

Jean-Pierre SUEUR



86-88 : LES DE JEAN- A LA TRIBUNE

Le rôle premier des députés consiste à faire la loi. La loi s'applique à tous. Nul n'est censé l'ignorer. C'est dire que dans le travail parlementaire, il importe de défendre ses convictions, mais aussi de peser au plus juste chaque terme, chaque phrase, chaque article. Tel est le sens du débat parlementaire.

Vous trouverez ci-dessous – fort brièvement résumées – les interventions que j'ai faites, en séance plénière à l'Assemblée Nationale, au cours des deux dernières années. Celles-ci sont classées par sujet et par ordre alphabétique.

J.-P. S.

P.S. : Je suis à votre disposition pour vous adresser le texte intégral, paru au Journal Officiel, des interventions qui vous intéresseraient plus particulièrement. Il suffit d'en faire la demande à mon secrétariat, 48, bd Alexandre-Martin, 45000 Orléans.

ALLOCATIONS FAMILIALES

A plusieurs reprises Jean-Pierre SUEUR a défendu le même amendement demandant que dans le régime agricole, les allocations familiales soient « incessibles et insaisissables » comme c'est le cas dans le régime général. Il a rappelé que la perception des allocations familiales est un droit inaliénable, lié à l'enfant, auquel toutes les associations familiales sont fortement attachées.

AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

Le mardi 12 mai 1987, Jean-Pierre SUEUR a plaidé à l'Assemblée Nationale pour de véritables négociations portant à la fois sur la durée du travail, les horaires, les temps de formation. Il a notamment déclaré :

« Le droit du travail repose sur l'existence de partenaires forts, solides, respectés et suppose une cohérence d'ensemble : c'est pourquoi nous sommes attachés à ce qu'on maintienne un bon équilibre entre les accords de branches et les accords d'entreprises ».

BOURSES SCOLAIRES

Lors de l'examen du budget 1987 de l'éducation nationale, Jean-Pierre SUEUR a protesté contre la diminution des crédits affectés aux bourses scolaires. Ces crédits ont diminué de 3 % alors que le coût des bourses scolaires augmentait de 11 %.

BUDGET

Jean-Pierre SUEUR est intervenu le 14 octobre 1987 sur de nombreux aspects du budget 1988. S'adressant à M. BALLADUR, il a notamment

déclaré : « Depuis le 16 mars 1986 une famille de deux enfants disposant d'un revenu mensuel de 5 000 F/mois verra ses impôts et cotisations sociales augmenter de 920 F. Pour une famille identique dont les revenus sont de 10 000 F par mois, l'augmentation sera de 1 500 F. En revanche, pour la même famille dont le revenu est de 100 000 F par mois, il y aura une réduction des impôts et des cotisations de 39 000 F. Comment pouvez-vous justifier que vous fassiez payer plus à ceux qui ont moins et moins à ceux qui sont les plus favorisés ».

B.R.G.M.

Intervention à l'Assemblée Nationale de Jean-Pierre SUEUR le 25 avril 1986 à la suite de l'annonce de 210 suppressions d'emploi au B.R.G.M. Il demande que l'élaboration d'un projet d'établissement soit préalable à toute suppression d'emploi. Il insiste sur la nécessité absolue de la définition d'une grande politique de prospection minière dans notre pays, compte tenu de la concurrence étrangère.

INTERVENTIONS PIERRE SUEUR DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

CENTRES SOCIAUX

Mme BARZACH a annoncé en réponse à une intervention de Jean-Pierre SUEUR au sujet des Centres Sociaux lors de l'examen du budget des affaires sociales de 1987 que les moyens des Centres Sociaux ne diminueraient pas.

CHOMEURS DE PLUS DE 55 ANS

Le 4 juin 1987, Jean-Pierre SUEUR a reproché à M. Philippe SEGUIN de présenter un article de loi dispensant les chômeurs non indemnisés de plus de 55 ans du statut de « demandeurs d'emploi ». Il a craint que cette

mesure, dont l'objectif est de diminuer les statistiques du chômage, n'aggrave la précarité des personnes concernées.

CONTRE LA « RETRAITE COUPERET »

Le 9 juin 1987, Jean-Pierre SUEUR a soutenu à l'Assemblée Nationale un article de loi ayant pour objet de déclarer illégales les clauses des conventions collectives qui comportent l'obligation de partir à la retraite à un âge déterminé. Il a déclaré : « Nous sommes très attachés à la grande avancée sociale que constitue la retraite à 60 ans. Nous avons

toujours considéré que la retraite à 60 ans était l'ouverture, à tous les salariés, d'un droit, mais non une obligation. »

DOM-TOM

Lors de nombreuses interventions dans l'hémicycle, le 7 juillet 1986, Jean-Pierre SUEUR a approuvé une série de mesures appliquant un Code du Travail en Polynésie Française. Il s'est opposé à certaines dispositions qui lui faisaient craindre une remise en cause de certains aspects du droit du travail à l'occasion de ce « détour par la Polynésie ».

(suite p. 6)

Loi DEVAQUET **Jean-Pierre SUEUR :** **« TOUS LES BACHELIERS DOIVENT POUVOIR FAIRE DES ÉTUDES »**

Jean-Pierre SUEUR a défendu, le 28 novembre 1986, à l'Assemblée Nationale une « exception d'irrecevabilité » au sujet de la Loi DEVAQUET sur l'enseignement supérieur. Il a notamment déclaré :

** La France n'a pas trop d'étudiants. Elle n'en a pas assez. 27 % des jeunes de 20 à 24 ans sont étudiants en France... contre 58 % aux États-Unis.*

** Le vrai problème n'est donc pas la sélection, mais l'orientation, afin d'éviter, par exemple qu'un étudiant sur deux échoue au cours du premier cycle des études supérieures.*

** Cela suppose une plus grande diversité dans nos enseignements supérieurs, et l'ouverture des universités à la « professionnalisation » afin que les jeunes soient mieux qualifiés (non pas une « professionnalisation » étroite, mais large).*



Janvier 88 : les étudiants entrent dans la nouvelle Fac des Lettres d'Orléans. (Photo Nouvelle République)

** Faut-il d'abord penser à dégager une élite ? ou faut-il rechercher la promotion du plus grand nombre ? Ma réponse est claire : il faut défendre l'égalité des chances et le droit pour chaque bachelier à faire des études.*



Jean-Pierre SUEUR interv

DROIT DU TRAVAIL

En défendant une exception d'irrecevabilité, le 30 juin 1987, Jean-Pierre SUEUR s'est opposé à la remise en cause des conditions d'exercice du droit de grève « par un amendement présenté à la sauvette, au dernier moment et à l'occasion d'un texte dont ce n'est pas l'objet ».

Les 28 et 29 avril 1986, Jean-Pierre SUEUR présente une série d'amendements maintenant les garanties inscrites dans le Code du Travail concernant les contrats à durée déterminée.

ÉCONOMIE

Le 24 avril 1986, Jean-Pierre SUEUR demande le maintien et le développement des mesures concernant la protection de l'épargne et l'initiative économique contenues dans les lois DELORS de 1983 et 1984.

ENSEIGNEMENT

Jean-Pierre SUEUR est intervenu le 28 octobre 1987, lors du débat sur

le budget de l'Éducation Nationale, au sujet des personnels non enseignants. Il a insisté sur le manque de création de postes alors que les établissements se développent, sur les rémunérations (un auxiliaire de bureau touche 4 200 F à ses débuts et seulement 1 000 F de plus en fin de carrière), sur le rôle essentiel des Équipes Mobiles d'Ouvriers Spécialisés.

ENTREPRISES

Lors du débat sur les privatisations, Jean-Pierre SUEUR déclare, le 30 avril 1986 : « Face au dogmatisme de la privatisation que professe aujourd'hui la nouvelle majorité, face à l'étatisme inefficace et impuissant, je plaide résolument pour l'économie mixte, pour le pluralisme, pour le juste équilibre qui permettra seul d'aller de l'avant sans céder aux simplismes ».

ÉPARGNE-RETRAITE

« Il est incontestable qu'existe chez les Français un désir de pouvoir épargner en vue de leur retraite » a déclaré Jean-Pierre SUEUR le 16 août

1987 à l'Assemblée Nationale. S'adressant à M. BALLADUR, il a cependant ajouté : « Le plan épargne-retraite que vous mettez en place aujourd'hui est inégalitaire du fait de son régime fiscal qui lie l'avantage en impôts au niveau des revenus ».

FORMATION PROFESSIONNELLE

Le 4 juin 1987, Jean-Pierre SUEUR a demandé à l'Assemblée Nationale que les stages d'insertion à la Vie Professionnelle (SIVP) ne soient pas une fin en soi mais débouchent nécessairement sur des contrats de qualification ou d'adaptation conformément au projet initial de M. DELEBARRE.

HANDICAPÉS

S'adressant à M. Philippe SEGUIN, Jean-Pierre SUEUR devait demander le 3 novembre 1987, lors de la discussion du budget des affaires sociales, une augmentation du nombre de places de C.A.T. « Je constate, a-t-il dit, dans le LOIRET un manque d'établissements spécialisés qui crée un grave problème pour nombre de jeunes adultes handicapés ou profondément handicapés ». Il devait également s'opposer à un projet de décret qui conduirait à supprimer le supplément de rémunération versé à certains travailleurs handicapés dont la rémunération est inférieure à 15 % du SMIC.

HÔPITAUX

Jean-Pierre SUEUR est intervenu les 29 et 30 avril 1987 à plusieurs reprises lors de la discussion de la loi hospitalière. Il a souligné l'urgence de la publication des textes d'application de la loi portant statut des personnels hospitaliers et attendus par les 630 000 agents hospitaliers que compte notre pays. Il a regretté le retour en arrière sur la « départementalisation » et le « secteur privé » au sein de l'hôpital public, citant à ce sujet le Professeur DEBRE et la Cour des Comptes.

INFORMATION

Jean-Pierre SUEUR prend la parole, lors de la séance des Questions d'actualité du 28 mai 1986, pour défendre la nécessaire indépendance de l'information à la suite de déclarations de M. CHIRAC récusant des commentaires « systématiquement excessifs » des journalistes de la télévision.



Georges LEMOINE, Michel ROCARD et Jean-Pierre SUEUR à Chartres, le 8 mars 1988.

ent à l'Assemblée nationale (1986-1988)

INFORMATIQUE

A plusieurs reprises, et notamment lors du débat sur le budget de l'Éducation Nationale 1986, Jean-Pierre SUEUR est intervenu au sujet de la nécessaire formation des agents spécialisés et techniciens de l'Éducation Nationale à la maintenance du matériel informatique.

LICENCIEMENT

Les 4 et 6 juin 1986, Jean-Pierre SUEUR est intervenu à plusieurs reprises lors du débat sur la suppression de l'autorisation administrative de licenciement. Il a fait observer

qu'on ne parlait plus des 370 000 emplois nouveaux que cette mesure était censée créer. Il s'est opposé à cette suppression qui laisse les salariés démunis, sans possibilité de recours véritable en cas de licenciement.

LUTTE CONTRE L'ALCOOLISME

« 40 % des 250 000 accidents corporels constatés en 1985 étaient dus à une absorption excessive d'alcool. Il y a chaque année 5 000 victimes de l'alcool au volant », a déclaré Jean-Pierre SUEUR le 23 avril 1987 à l'Assemblée Nationale, avant d'ajou-

ter : « Il est bon de voter des lois à ce sujet, mais elles doivent être appliquées. Il faut penser à la formation à la lutte contre l'alcoolisme dès l'école. Il faut enfin refuser la publicité à la radio et à la télévision pour les boissons alcoolisées ».

MÉDIAS

Le 5 octobre 1986, Jean-Pierre SUEUR est intervenu au sujet de la nécessité d'une véritable réglementation anti-concentration s'appliquant aux différents types de médias.

(suite page 8)

CHÈQUES POSTAUX ET P.T.T.

A l'occasion de la discussion du budget des P.T.T. à l'Assemblée, le 26 octobre 1987, M. Jean-Pierre SUEUR, a interpellé M. LONGUET, Ministre des P.T.T., sur l'avenir des Chèques Postaux. « *En ma qualité de député du Loiret, et donc de La Source - a-t-il dit - je voudrais vous interroger sur vos projets concernant l'avenir des C.C.P. La Poste doit offrir de nouveaux services financiers, et notamment des prêts aux particuliers, et tirer ainsi pleinement parti de son réseau, qui irrigue l'ensemble du territoire. Poursuivrez-vous dans cette voie qui a été ouverte par votre prédécesseur, lorsqu'il a mis en place des prêts au personnel ?* »

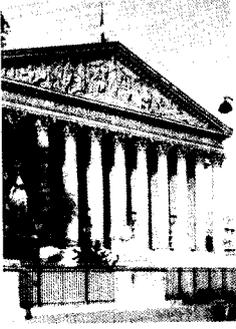
M. SUEUR devait également se faire l'écho des « *inquiétudes des personnels* » des P.T.T. devant l'avant-projet de loi présenté par M. LONGUET : « *Vous nous avez expliqué que l'apparition de nouvelles fonctions au sein des P.T.T. - comme l'informatique ou les services commerciaux - était incompatible avec les statuts actuels ou le fonctionnement du service public. Mais on aurait très bien pu tenir le même raisonnement il y a vingt ou cinquante ans, puisque l'histoire des P.T.T. est faite de l'apparition successive de métiers nouveaux, de fonctions nouvelles. L'apparition de telle ou telle technique nouvelle ne permet donc pas de justifier la remise en cause du statut des agents des P.T.T. ni de la notion de service public. Les personnels des P.T.T. sont attachés à leur statut.*



Le Centre de Chèques Postaux de la Source
(Photo République du Centre)

La modernisation des P.T.T. doit se poursuivre. Mais elle doit se faire dans la concertation avec le personnel. »

M. Jean-Pierre SUEUR devait conclure en évoquant la revalorisation des carrières des receveurs ruraux et des conducteurs de travaux des lignes, entreprise il y a trois ans, et qui marque le pas, ainsi que le cas des techniciens des installations des télécommunications, qui sont nombreux à ne pas être embauchés bien qu'ils aient été reçus au concours, et que ces personnels fassent défaut dans un certain nombre de centres des télécommunications.



Jean-Pierre SUEUR interv

PRESSE

Lors de plusieurs interventions, les 16 et 17 juin 1986, M. Jean-Pierre SUEUR a contesté des dispositions introduites par le Sénat supprimant la notion d'« équipe rédactionnelle » ainsi que celle de « publication d'information politiques et générales ». Il s'est refusé à ce que la presse soit considérée comme « une marchandise comme une autre ».

RECHERCHE

Lors de la discussion du collectif budgétaire de 1986, Jean-Pierre SUEUR s'oppose à l'annulation de 1,8 milliards de crédits de la recherche publique. Il demande que l'on reprenne le rythme d'augmentation des crédits antérieurs. Citant M. JACOB, prix Nobel, il déclare : « Alors que pour certains, tels Pierre MENDES-FRANCE, Michel DEBRE, le Général de GAULLE et François MITTERRAND, la recherche constituait une priorité nationale, pourquoi porter aujourd'hui une atteinte aussi grave au développement de la recherche française ? »

Le 4 novembre 1986, Jean-Pierre SUEUR a, de nouveau, protesté contre une nouvelle diminution des crédits de la recherche de 15 %. Il a également évoqué la situation de l'ORSTOM et le financement du programme EUREKA.

SANTÉ

Au sujet de la réforme des études médicales, M. SUEUR a regretté, le 4 juin 1987, la remise en cause de la réforme de 1982 qui permettrait aux futurs médecins généralistes de passer par l'« internat ». Il a rappelé qu'une directive européenne exige désormais une formation spécifique de deux ans pour les futurs généralistes.

RAPATRIÉS

M. J.-P. SUEUR est intervenu le jeudi 25 juin 1987 dans la discussion du projet de loi relatif à l'indemnisation des rapatriés. Il a notamment déclaré : « Nous sommes bien entendu pour cette indemnisation dans son principe, car les intéressés ont souvent beaucoup trop attendu. En revanche, les modalités de cette indemnisation et de son financement suscitent de réelles interrogations.

Au cours des dernières années un certain nombre de mesures ont été prises en faveur des rapatriés. Ces mesures ont été clairement annoncées et financées. Je pense en particulier à la loi du 6 janvier 1982 qui a permis une indemnisation forfaitaire

pour perte de mobilier, à l'effacement de prêts de réinstallation et de prêts complémentaires contractés avant 1981 en faveur des exploitations des rapatriés en difficulté. Je pense à la levée de forclusions, et bien sûr, à la loi sur les retraites. Tout cela était clairement financé. Il n'en est pas de même avec ce projet de loi.

En effet, la disposition prévue commencera à s'appliquer en 1989 et son application durera 13 ans. La seule réalité financière que je connaisse, c'est le budget qui a été présenté ici même pour 1987 et dans lequel les crédits pour l'indemnisation des rapatriés diminuent de 40 %. Vous nous présentez aujourd'hui un projet

de loi qui est une pure et simple déclaration d'intention. Ce projet est un chèque en blanc qui sera financé par les gouvernements suivants, après les présidentielles, mais pour lequel l'actuel gouvernement n'a pas prévu de dépenser un centime. C'est pourquoi nous vous demandons de faire entrer en vigueur cette loi dès 1988 ».

M. SUEUR a également demandé que cette loi s'applique dans le cas « des dépossession tardives », que les rapatriés qui ont dû vendre leurs biens à vil prix puissent bénéficier d'une indemnisation et enfin que des prêts consolidés puissent être attribués aux rapatriés qui n'ont pas obtenu de prêts spécifiques de réinstallation en France.



TRANSPORTS DE DECHETS RADIO-ACTIFS : Une question importante pour la Région Centre Jean-Pierre SUEUR intervient

Chacun se souvient de l'accident qui a eu lieu le 15 juin 1987 sur le territoire de la commune de LAILLY-EN-VAL. Un camion qui transportait six tonnes de déchets radioactifs s'est renversé dans le fossé alors qu'il allait de la Centrale E.D.F. de SAINT-LAURENT-DES-EAUX à la gare de LA FERTE-SAINT-AUBIN. Aucune fuite radioactive n'a été constatée.

Jean-Pierre SUEUR est cependant immédiatement intervenu par une question écrite, transmise au ministre de l'Intérieur pour demander que les mesures de sécurité soient renforcées lors de tels transports. Il a notamment posé la question des itinéraires, des dispositifs d'accompagnement des camions. Il a également insisté sur la nécessité de prévoir une mobilisation rapide des moyens de manutention et de levage en cas d'accident (à LAILLY-EN-VAL, il a fallu attendre plus de 24 heures pour qu'une grue suffisamment puissante soit transportée sur les lieux).

A l'occasion de la discussion d'un projet de loi sur les transports de matières dangereuses, Jean-Pierre SUEUR posait le 8 juillet dernier les mêmes questions à M. CARIGNON, Ministre de l'Environnement. Celui-ci répondait notamment : « Vous avez posé de vraies questions concernant le choix des itinéraires, les moyens d'accompagnement et le se-



L'accident du 15 juin 1987 à Lailly-en Val.

(Photo Nouvelle République)

cours (...). Il faut revoir la réglementation, l'actualiser pour ce qui est des itinéraires et des moyens d'intervenir en cas d'accident ».

Mais le 21 septembre, le « Journal Officiel » publiait une réponse de M. PASQUA, en grande partie contradictoire avec celle de M. CARIGNON, puisqu'il écrivait notamment : « Aujourd'hui, eu égard aux conditions dans lesquelles s'effectuent ces déplacements, il n'est pas envisagé de modifier la réglementation des transports routiers pour les combustibles irradiés ».

Devant cette contradiction, Jean-Pierre SUEUR saisissait, le 7 octobre

dernier, le Premier Ministre en lui demandant « de lui indiquer la position exacte du gouvernement » sur ce sujet important, en particulier pour la Région Centre, où, en raison du nombre des centrales nucléaires, les transports de combustibles irradiés sont relativement fréquents.

N'ayant pas obtenu de réponse de M. CHIRAC, M. SUEUR est intervenu auprès de M. ROCARD dès sa nomination pour que cette question importante du transport de déchets radio-actifs en Région Centre soit réexaminée dans l'esprit indiqué par la réponse de M. CARIGNON du 8 juillet 1987.

SÉCURITÉ SOCIALE

Au sujet de la proposition de loi de M. d'ORNANO sur la sécurité sociale, Jean-Pierre SUEUR a défendu dans la nuit du 18 au 19 juin 1987 une question préalable. Il a fait observer que les partenaires sociaux étaient dans leur ensemble hostiles à cette proposition. « Sur toutes les questions qui sont autant de défis pour la sécurité sociale (la réforme de l'assiette des cotisations, la maîtrise des dépenses de santé, l'avenir des systèmes de retraite) il faut mener une vraie concertation avec les partenaires sociaux. Il serait absurde de décider de l'avenir de la Sécurité Sociale sans eux ou contre eux ».

SIDA

Lors de la discussion d'un projet de loi portant Diverses Mesures d'Ordre Social, Jean-Pierre SUEUR est intervenu dans l'hémicycle pour soutenir au nom du groupe socialiste la proposition de Mme BARZACH de créer dans chaque département une structure permettant à ceux qui le souhaitent de subir un dépistage anonyme et gratuit du S.I.D.A.

T.F.1

Le 6 août 1986, lors du débat sur la privatisation de T.F. 1, Jean-Pierre SUEUR plaide pour la qualité de notre télévision qu'il estime menacée.

Il souhaite un meilleur équilibre entre chaînes publiques et chaînes privées, afin que la création d'émissions de télévision française puisse se développer et qu'il n'y ait pas un « nivellement par le bas ».

TUTELLES D'ÉTAT

A plusieurs reprises, Jean-Pierre SUEUR est intervenu à l'Assemblée Nationale au sujet du vide juridique existant au sujet du financement des curatelles depuis que l'Etat ne les prend plus en charge. La situation antérieure a été prorogée un certain temps. Un décret est en préparation.

L'action de Jean-Pierre SUEUR pour le LOIRET :

**Entre une décision obtenue... ou
arrachée... auprès d'un ministère
et les réalisations concrètes,
il se passe souvent plusieurs années.
Les choses ne progressent que dans la durée.
Quatre exemples dans notre département.**

LA NOUVELLE FACULTÉ DES LETTRES D'ORLÉANS

Pendant de nombreuses années, la Faculté des Lettres d'Orléans était abritée dans des préfabriqués qui atteignaient un état proche du délabrement. Dès son élection, Jean-Pierre SUEUR intervenait pour la construction de nouveaux locaux. Il obtenait une décision positive du Ministère de l'Éducation Nationale et le déblocage des crédits de l'État. En janvier dernier, les étudiants sont entrés dans les nouveaux locaux. Chacun a pu constater la grande qualité de l'architecture. Avec la nouvelle école d'ingénieurs, le département IUT d'informatique, cette nouvelle faculté est un atout pour nos jeunes et pour notre région.



*La nouvelle Faculté des Lettres d'Orléans
(Photo Nouvelle République)*



La nouvelle maternité du CHRO. (Photo Nouvelle République)

LA NOUVELLE MATERNITÉ DU CHRO

Combien de fois a-t-on entendu parler dans le passé du mauvais état de la maternité de l'Hôpital d'ORLÉANS ? A la suite des interventions de Jean-Pierre SUEUR les crédits de l'État étaient débloqués. Depuis près de deux ans – et bien qu'elle n'ait jamais été inauguré – la nouvelle maternité du C.H.R.O. est ouverte.

DES RÉSULTATS CONCRETS

LE NOUVEAU COMMISSARIAT DE POLICE CENTRAL D'ORLÉANS

Depuis 25 ans, les élus du Loiret demandaient, sans succès, un nouveau Commissariat Central de Police. Les locaux de la Place Gambetta à Orléans sont en effet très vétustes. Les fonctionnaires de police y travaillent et y accueillent le public dans de mauvaises conditions. Après des démarches persévérantes auprès de Gaston DEFFERRE, Laurent FABIUS et Pierre JOXE, Jean-Pierre SUEUR a pu obtenir que des crédits soient débloqués en 1985 pour le relogement de ce Commissariat dans les anciens locaux de la CEPEM, actuellement en cours d'aménagement.

Il est simplement dommage que, suite à des manœuvres de retardement, des mois précieux aient été perdus dans la mise en œuvre de cette opération alors que *les crédits sont débloqués depuis 1985.*



Le nouveau Commissariat central de police d'Orléans : des crédits votés depuis 1985... et quelques mois perdus depuis. (Photo O. Th.)



Le Loiret

POUR UN LOIRET PLUS PROPRE

A la suite d'une intervention de Jean-Pierre SUEUR, Michel CREPEAU, Ministre de l'environnement, signait pour la rivière « LE LOIRET » l'un des premiers « contrats de rivière » de France. Par ce moyen, l'État, les collectivités locales, les associations unissaient leurs efforts pour que le Loiret redevienne une « rivière propre ». Après une première phase de travaux, Jean-Pierre SUEUR demandait à M. CARIGNON la mise en œuvre de la « seconde tranche » de travaux qui est absolument nécessaire pour que l'eau du Loiret retrouve sa qualité. Par lettre du 5 août 1987, M. CARIGNON lui répondait qu'il était « tout à fait favorable à ce que cette dernière phase s'engage ». Dès sa nomination, Jean-Pierre SUEUR a pris contact personnellement avec M. Brice LALONDE, nouveau secrétaire d'État chargé de l'Environnement, pour l'entretenir de ce dossier.

Agriculture

Jean-Pierre SUEUR défenseur à l'Assemblée Nationale des cultures spécialisées du Val-de-Loire :

HORTICULTURE – PEPINIERE MARAICHAGE – ARBORICULTURE

Jean-Pierre SUEUR défend constamment à l'Assemblée Nationale les cultures spécialisées du Val de Loire. C'est à ce titre qu'il a été désigné, il y a plusieurs années, vice-président du Groupe Horticole de l'Assemblée Nationale. En cette qualité il a constamment entretenu des rapports suivis avec les responsables professionnels nationaux et régionaux.

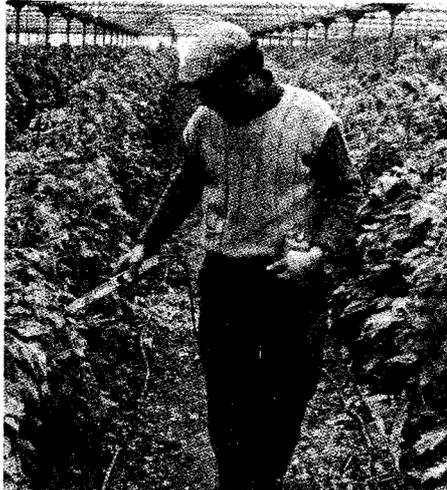
Ses interventions ont porté notamment sur les points suivants :

– **Charges sociales** : Jean-Pierre SUEUR a été à l'Assemblée Nationale le rapporteur des dispositions qui rendent possibles les cotisations sociales forfaitaires pour les salariés temporaires.

– **TVA** : Jean-Pierre SUEUR est tout récemment intervenu auprès du ministre chargé des affaires européennes afin que les dispositions actuellement en préparation visant à harmoniser les taux de TVA ne pénalisent pas les productions françaises.

– **Feu bactérien** : après avoir obtenu des mesures d'indemnisation et des crédits de conversion du verger, J.-P. SUEUR a demandé que ces dispositions soient renouvelées durant plusieurs années.

– **Financement** : J.-P. SUEUR a



soutenu toute une série de dispositions concernant le financement des exploitations d'horticulture et de pépinière (extension des volumes de Prêts pour les Productions Végétales Spéciales (PPVS), et réduction des taux ; participa-

tions extérieures pour conforter les fonds propres ; révision des critères à prendre en compte pour les Plans d'Amélioration Matérielle (PAM).

– **Harmonisation européenne** :

Jean-Pierre SUEUR a défendu à de nombreuses reprises une harmonisation avec les autres pays de la CEE pour le coût de l'énergie, la possibilité de déduire du bénéfice imposable des provisions pour investissements, à concurrence d'un certain pourcentage au cours de l'exercice, ou les prêts consentis pour la création de serres.

– **Registre des producteurs de légumes** : Jean-Pierre SUEUR s'est fait l'écho du souhait des organisations professionnelles de voir cet instrument généralisé afin de permettre une meilleure maîtrise de la production et des marchés.

POUR SOUTENIR LES AGRICULTEURS DE SOLOGNE

Lors de plusieurs interventions à l'Assemblée Nationale ou auprès des ministres concernés, Jean-Pierre SUEUR a défendu une série de propositions pour l'agriculture en Sologne qui avaient été définies par les Groupements de Vulgarisation Agricole de Sologne :

– développement des prêts superbonifiés dans le cadre des P.A.M.E. : révision des délimitations pour tenir compte des communes qui sont « à cheval » entre la Sologne et le Val-de-Loire ;

– soutien à l'implantation de l'élevage hors sol ;

– encouragement à la transformation des produits fermiers ;

– réduction des charges sociales par une meilleure répartition départementale et nationale ;

– assouplissement de la notion de S.M.I. dans les zones défavorisées ;

– autorisation, en matière fiscale, de la constitution de réserves de trésorerie pour les années difficiles ou pour l'autofinancement ; exonérations de taxes parafiscales en zone défavorisée.



Jean-Pierre SUEUR avec Michel ROCARD, Premier ministre, ancien ministre de l'agriculture et Henri NALLET, ancien... et actuel ministre de l'agriculture.

CREDIT AGRICOLE

Jean-Pierre SUEUR est intervenu à l'Assemblée nationale lors de la discussion de la récente loi concernant le Crédit agricole le 19 novembre 1987. Défendant les positions des organisations professionnelles agricoles du Loiret, il a demandé que les prêts bonifiés aux agriculteurs continuent à transiter par le Crédit agricole. S'adressant à M. GUILLAUME, il a déclaré : « *Votre projet de loi va à l'encontre de l'esprit mutualiste. Les caisses régionales de Crédit agricole devront déboursier des sommes considérables. Or, tout cet argent serait beaucoup mieux utilisé pour développer l'agriculture et contribuer au désendettement des agriculteurs en difficulté. Les agriculteurs vont perdre non seulement 8 milliards de F, mais également le pouvoir dans leur banque. C'est ainsi que les organisations agricoles du Loiret m'ont écrit : Le projet de loi relatif à la mutualisation du Crédit agricole présente deux dangers majeurs : premièrement, le désengagement de l'État, et donc, à terme, la perte pour la profession et les pouvoirs publics du meilleur levier pour intervenir dans un secteur public en pleine mutation ; deuxièmement, l'absence de priorité agricole* ».

EN BREF

Jean-Pierre SUEUR a également fait de nombreuses interventions au sujet des préoccupations

- des producteurs de vin,
- des producteurs d'ovins,
- des producteurs de tabac,
- des producteurs de lait, etc.

Il a également suivi de près une série de problèmes concernant les prestations sociales agricoles. Il n'est pas possible de tout relater dans ce bref compte-rendu, mais Jean-Pierre SUEUR se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

COMMERÇANTS, ARTISANS

Dès son élection à l'Assemblée nationale, Jean-Pierre SUEUR a suivi la mise en œuvre de la retraite à 60 ans des artisans et commerçants, du statut des conjoints ainsi que les mesures fiscales qui les concernent. Il est intervenu à l'Assemblée nationale lors de la mise en place de la « comptabilité super-simplifiée » et des abattements qui en résultent. Il a constamment préconisé la révision de certains aspects de la loi ROYER.

Il a été le rapporteur d'une disposition qui permet d'embaucher des apprentis pour une durée déterminée à l'issue de

leur période d'apprentissage, ce qui évite désormais de laisser au chômage des jeunes à qui un contrat à durée indéterminée n'aura pu être proposé.

Il a suivi ces derniers mois la réflexion engagée par Jean-Marie BOCHEL afin de préparer notre commerce et notre artisanat au rendez-vous de 1992. Cela passe par la poursuite des nécessaires efforts de modernisation et de formation.

Il a souvent insisté sur le rôle important que les secteurs du commerce et de l'artisanat jouent, et joueront à l'avenir, pour la création d'emplois.

Activité internationale POUR L'AFGHANISTAN

Jean-Pierre SUEUR est depuis plusieurs années vice président du groupe d'étude de l'Assemblée Nationale sur l'AFGHANISTAN. A ce titre, il a reçu à Paris des représentants de la résistance afghane et s'est rendu dans les camps de

réfugiés afghans au Pakistan.

Récemment, il a fait diverses interventions auprès du chargé d'affaire afghan à Paris, avec plusieurs autres parlementaires, pour obtenir la libération du journaliste Alain GUILLO.



M. SUEUR reçoit à l'Assemblée nationale M. AZAM, ministre de l'agriculture de la résistance afghane.

Quelques questions écrites

Les députés ont la faculté d'interroger les membres du gouvernement par l'intermédiaire de questions écrites. Ces questions, ainsi que les réponses des ministres, sont publiées au Journal Officiel.

Jean-Pierre SUEUR a posé à ce jour 400 questions écrites environ. Elles ont été régulièrement répertoriées dans sa lettre d'information.

Un certain nombre des questions écrites les plus récentes sont, très brièvement, résumées ci-dessous. Leur texte intégral ainsi que les réponses peuvent être obtenues sur simple demande au secrétariat de M. Jean-Pierre SUEUR, député du Loiret, 48, bd Alexandre-Martin, 45000 Orléans.

AU PREMIER MINISTRE :

- Pour demander que soit mise en place une instance chargée de l'évaluation et de la prévention des risques liés à l'énergie nucléaire et de l'information sur ceux-ci ; cette instance devrait être totalement indépendante du pouvoir exécutif et des différents organismes intervenant dans la définition ou la mise en œuvre des programmes nucléaires.

AU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

- Pour lui demander quels moyens il entend mettre en œuvre pour développer la coopération européenne et la coopération internationale en matière de sûreté nucléaire afin d'élever le niveau de sûreté de l'ensemble des installations nucléaires.

AU MINISTRE DE L'AGRICULTURE :

- Pour soutenir auprès de lui les propositions faites par les responsables professionnels agricoles de la région Centre pour favoriser la filière bioéthanol.
- Pour demander une réforme d'un article du Code Rural qui déroge au principe de l'insaisissabilité des prestations familiales et pénalise les familles d'agriculteurs en difficulté.

- Au sujet du souhait des éleveurs d'ovins de la région Centre de voir l'Orléanais figurer dans la directive de la C.E.E. n° 75.268 relative aux zones défavorisées et à l'agriculture de montagne.

- Au sujet des conditions dans lesquelles peut être limité le renouvellement d'un bail rural lorsque le preneur est proche de l'âge de la retraite.

- Pour appeler son attention sur une proposition tendant à exonérer les exploitations agricoles spécialisées de la plus-value des fonds provenant des ventes foncières lorsque ces fonds sont consacrés à l'investissement.

AU MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'EMPLOI

- Pour appeler son attention sur les conséquences néfastes du plan de rationalisation des dépenses d'assurance maladie dans le cas des personnes atteintes d'affections cardiaques ou circulaires qui ont un besoin continu de médicaments désormais remboursés à 40 %.

- Au sujet de la situation difficile dans laquelle se trouvent les assurés sociaux qui ne sont plus pris en charge à 100 %, compte tenu du fait que certaines mutuelles et sociétés d'assurance refusent de couvrir les personnes âgées au-delà

d'un certain âge ou leur appliquent un surcoût de cotisation.

- Sur le risque de voir les enfants déficients auditifs ne plus pouvoir bénéficier des techniques d'appareillage et de rééducation dont le coût laissé à la charge des familles sera trop élevé suite au plan de rationalisation des dépenses d'assurance maladie.

- Pour demander le reclassement ou la réintégration sur la liste des spécialités remboursables à 100 % de certains médicaments indispensables au traitement de la mucoviscidose.

- Au sujet des modalités de la procédure d'agrément préalable à l'adoption d'enfants étrangers (interprétation du décret du 23 août 1985).

- Pour demander que les personnes parties en pré-retraite dans le cadre des conventions F.N.E. et des contrats de solidarité bénéficient des mêmes revalorisations que les autres pré-retraités.

- Sur le souhait de l'ensemble des organisations du mouvement familial que le dernier enfant d'une famille ouvre droit aux prestations familiales.

- Au sujet de l'instauration souhaitable d'une prestation légale permettant de financer les interventions des travailleuses familiales dans le cas des grossesses difficiles.

- Au sujet des modalités d'application des dispositions relatives au congé représentation des membres des unions d'associations familiales.

- Au sujet de l'instauration d'une allocation de retraite sans condition de ressource pour les mères de famille ayant élevé un enfant handicapé.

- Au sujet de la trop faible revalorisation des indemnités de déplacement des auxiliaires médicaux et plus particulièrement des infirmières.

AU MINISTRE DE LA SANTÉ

- Au sujet de la diminution des crédits budgétaires consacrés à la formation des médecins généralistes, qu'il s'agisse de la subvention attribuée à l'UNAFORMEC ou de la rémunération des médecins généralistes maîtres de stage.

- Sur l'intérêt que présenterait un dépistage néo-natal systématique de la mucoviscidose.

- Sur l'efficacité que présente le recours à la kinésithérapie respiratoire dans le traitement de la mucoviscidose.

- Sur le cas des enfants dont la mère a suivi, pendant sa grossesse, un traitement à base de distilbène et sont atteints d'anomalies du système génital.

INTERVENTIONS

Jean-Pierre SUEUR REÇOIT LES DIRIGEANTS NATIONAUX DES ANCIENS COMBATTANTS D'AFRIQUE DU NORD

M. Jean-Pierre SUEUR, député du Loiret, a fait partie de la délégation de députés du Groupe Socialiste présidée par Jean LAURAIN, ancien ministre, qui a reçu le samedi 3 octobre 1987 à l'Assemblée Nationale les représentants des cinq associations nationales d'anciens combattants d'Afrique du Nord à l'issue de la manifestation nationale qui a eu lieu le même jour à PARIS.

Les députés membres de cette délégation ont annoncé le dépôt de deux

propositions de loi concernant la retraite anticipée. La première propose la possibilité d'une retraite anticipée pour l'ensemble des anciens combattants prenant en compte la durée de leur séjour en Afrique du Nord. La seconde permet le départ à la retraite anticipée dès l'âge de 55 ans pour les anciens combattants d'Afrique du Nord demandeurs d'emploi en fin de droits ou pensionnés à un taux égal ou supérieur à 60 %.

Ils ont rappelé que le

président de leur groupe avait demandé à la Conférence des Présidents de l'Assemblée Nationale l'inscription à l'ordre du jour des diverses propositions de loi concernant la campagne double, et que le gouvernement et la majorité parlementaire s'y étaient opposés.

Ils ont regretté que le projet de budget pour 1988 ne donne pas les moyens financiers pour aller dans le sens souhaité par les anciens combattants d'Afrique du Nord, alors que le problème

du rattrapage du rapport constant étant maintenant résolu, il devrait être désormais possible de prendre en compte certaines des propositions des associations d'Afrique du Nord.

Enfin, ils ont fait part de leur accord sur la suppression du délai de présomption pour certaines maladies (amibiase, paludisme) et se sont engagés à étudier précisément les nouvelles propositions des associations relatives aux conditions d'attribution de la carte du combattant.

...parmi 400 autres

AU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

• Pour appeler son attention sur les difficultés qu'éprouvent de nombreux **élus locaux** (dont les responsabilités se sont accrues avec la décentralisation) à concilier leurs fonctions électives et leur activité professionnelle, et insister auprès de lui sur la nécessité d'un statut de l' élu.

AU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

• En faveur d'un allègement de la taxe sur les salaires due par les **associations régies par la loi de 1901**, notamment par les associations d'aide à domicile.

• Sur l'opportunité d'élargir le champ d'application de l'exonération des charges patronales et salariales pour l'emploi d'une **aide à domicile** aux associations gérant des services d'aide à domicile.

• Pour demander une déduction fiscale au profit des **personnes âgées** ou des **handicapés** qui ont recours à une aide par l'intermédiaire d'une association d'aide à domicile.

• Sur la nécessité de procurer aux exploitants agricoles spécialisés dans l'horticulture et la pépinière des **moyens de financement** mieux adaptés.

AU MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

• Au sujet de la nécessité de mesure visant à revaloriser les rémunérations et à développer la formation continue des **personnels non enseignants** de l'éducation nationale.

• Au sujet du déficit de postes **A.T.O.S.** dans l'Académie d'ORLÉANS-TOURS.

AU SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX ANCIENS COMBATTANTS

• Pour appeler son attention sur la nécessité de relever le plafond majorable de la **retraite mutualiste** du combattant.

AU MINISTRE DE LA DÉFENSE

• Pour appeler son attention sur le souhait légitime des retraités de la **gendarmerie** de voir mise en œuvre une **équité** entre retraités de la police et de la gendarmerie pour ce qui est de l'intégration de l'indemnité de sujétions spéciales.

AU MINISTRE DE L'INDUSTRIE

• En faveur d'une réduction des coûts d'approvisionnement en **énergie** des agriculteurs spécialisés, **maraîchers** et **horticulteurs**, produisant des cultures sous serres. Ceux-ci se trouvent en effet pénalisés par rapport aux producteurs de la C.E.E. en raison du coût plus élevé de l'énergie dans notre pays.

AU MINISTRE DES TRANSPORTS

• Au sujet de l'augmentation du **coût des abonnements S.N.C.F.** « titre I - Libre circulation » utilisés par de nombreux habitants du Loiret qui se rendent chaque jour à PARIS pour y travailler.

• Au sujet de la procédure de modification des **tarifs des services nationaux de transports de voyageurs assurés** par la S.N.C.F.

AU MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

• Au sujet du statut des **personnels ouvriers** des Œuvres Universitaires.

AU MINISTRE CHARGÉ DES COLLECTIVITÉS LOCALES

• Sur certains problèmes liés à la titularisation des **agents des collectivités territoriales**.

AU MINISTRE DE L'ÉQUIPEMENT, DU LOGEMENT ET DES TRANSPORTS

• Pour lui proposer que les dispositifs législatifs et réglementaires en vigueur soient renforcés et précisés afin que le sort des **parties communes des lotissements** soit clairement indiqué dans les actes de vente des pavillons.

• Au sujet de la nécessaire parution du décret relatif au « **droit au retour** » des agents des collectivités territoriales originaires des DOM-TOM.

AU MINISTRE DU COMMERCE EXTÉRIEUR

• Pour appeler son attention sur le fait que le déficit de notre balance commerciale atteint deux milliards de Francs dans les domaines de l'horticulture et de la pépinière et lui demander quelles mesures il compte prendre pour favoriser une **meilleure pénétration des marchés étrangers** par les productions françaises.



Mme Georgina DUFOIX s'entretient avec M. Jean-Pierre SUEUR des problèmes des personnes âgées et retraitées.

TARIFS S.N.C.F. ORLÉANS-PARIS

INTERVENTIONS

4000 personnes font chaque jour le trajet **ORLÉANS-PARIS-ORLÉANS** pour se rendre à leur travail.

Ils bénéficiaient d'un tarif dit « libre circulation - Titre I ». Or, la S.N.C.F. avait prévu une forte augmentation de ce tarif. Ce qui amenait Jean-Pierre SUEUR à intervenir auprès du ministre des Transports pour soutenir les usagers de la S.N.C.F. En effet, les frais de transport grèvent lourdement le budget des salariés qui sont contraints de se rendre chaque jour à Paris.

L'augmentation du tarif au 1^{er} mai 1987 a finalement été de 9 %, soit 2 % de plus que celle de la Carte Orange, et plus de trois fois l'augmentation de l'indice des prix.

Mais ce n'est pas fini.

Car la modification du système d'abonnement qui a été décidée se traduit par une nouvelle augmentation de 11 %.

L'action des usagers et des élus qui les ont soutenus a permis de différer cette nouvelle hausse pour les « anciens abonnés », mais elle est d'ores et déjà applicable pour les « nouveaux abonnés ».

Si les choses restaient en l'état, elle s'appliquerait pour tous en 1988, ce qui aboutirait à une hausse de 20 % en quelques mois !

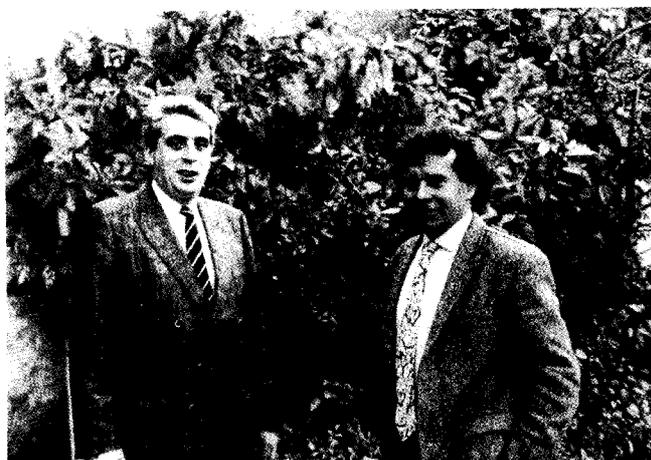
Jean-Pierre SUEUR, suit de très près ce dossier en lien avec le Président National du Comité de Liaison des associations d'usagers de la S.N.C.F.

*Jean-Pierre SUEUR au travail
avec Michel ROCARD, Premier ministre.
(Photo Gamma)*



ET MAINTENANT

- Si vous voulez, je continuerai mon action de député dans la fidélité à mes convictions, avec le souci constant du dialogue et de la tolérance.
- Si vous le voulez, j'appartiendrai à la majorité large et ouverte qui doit maintenant se constituer autour de François MITTERRAND et de Michel ROCARD.
- Car tel est l'esprit de nos institutions. Tel est l'intérêt national au moment où notre pays est confronté à d'importants défis.
- Cette majorité ne sera pas le fruit de combinaisons, mais du vote du 5 juin prochain. Elle se définira par l'adhésion à certaines valeurs : justice sociale, égalité des chances, droit pour chacun à la promotion, priorité à l'emploi et à la formation ; refus d'une France à deux vitesses ; refus du racisme et des discours d'exclusion de l'extrême-droite.
- Claude BOURDIN est mon suppléant. Conseiller régional et conseiller municipal à BEAUGENCY, il a une bonne connaissance des problèmes régionaux ainsi que ceux du canton de BEAUGENCY et de ses communes. Il est né à LA FERTÉ-SAINT-AUBIN.
- Nous sommes à votre disposition. Vous pourrez compter sur nous.



Jean-Pierre SUEUR et Claude BOURDIN à Lailly-en-Val. (Photo D.D.)

Jean-Pierre SUEUR

Ce numéro est le dixième
de la Lettre d'information de
Jean-Pierre SUEUR
48, bd Alexandre-Martin - Orléans
Mai 1988.
Supplément à Action Socialiste n° 95.
dir. pub. R. Blondel.

MAURY-IMPRIMEUR S.A.
45330 Malesherbes